



Vereinigung aktiver Senioren- und  
Selbsthilfe-Organisationen der Schweiz, 3000 Bern  
Fédération des Associations des  
retraités et de l'entraide en Suisse, 3000 Berne  
Federazione associazioni dei  
pensionati e d'autoaiuto in Svizzera, 3000 Berna

## Communiqué de presse

### **La décision de la Commission LPP d'abaisser le taux minimal à 0,75 pour cent est une nouvelle attaque contre les retraites**

**Pour la FARES, la proposition faite par la Commission LPP d'abaisser à 0,75 pour cent le taux minimal de la prévoyance professionnelle (LPP) dès 2019 est incompréhensible. Nous rejetons cette proposition avec la plus grande véhémence. Car un taux minimal faible renverrait aux calendes grecques l'objectif de maintenir le niveau de vie des personnes âgées.**

Cette proposition à l'intention du Conseil fédéral ne fait qu'aggraver l'iniquité de la prévoyance vieillesse. A ce train-là, les futurs retraitées et retraités voient chaque jour davantage s'évanouir l'espoir de vieillir sereinement. Il incombe au Conseil fédéral d'intervenir et d'apporter au texte les corrections nécessaires.

En 2017, les caisses de pension ont pu grassement alimenter leurs réserves puisqu'elles ont produit des rendements de 7 à 8 pour cent. Il n'y a donc absolument pas lieu de requérir une réduction du taux minimal. Au contraire, une augmentation à 1,25 pour cent n'aurait posé aucune difficulté. Par conséquent, si le taux n'est pas relevé, il convient au moins de le maintenir à son niveau actuel de 1 pour cent.

Le Conseil fédéral serait bien avisé d'ignorer cette proposition pessimiste de la commission. Car l'objectif inscrit dans la Constitution fédérale prévoit que le premier et le deuxième piliers permettent à l'assuré arrivé à la retraite de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur.

Bea Heim, co-présidente, 079-790 52 03

Jacques Morel, co-président, 079-606 50 85

Inge Schädler, vice-présidente 079-614 94 92